

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CENAC

LE 5 DÉCEMBRE 2018  
ESPACE DICKENS, LAUSANNE



Rue de Genève 52  
ch-1004 Lausanne  
tél. 021 661 2434  
fax 021 661 2436

[www.non-violence.ch](http://www.non-violence.ch)  
[info@non-violence.ch](mailto:info@non-violence.ch)  
CCP 10-22368-6

**Participant-e-s : selon la liste des présences**

**Excusé-e-s : 26 membres ce sont excusé-e-s (voir liste) dont Philippe Beck, formateur et responsable du fichier ; Sylvie Lefrançois, membre du comité ; Sandrine Bavaud, ancienne présidente ; Jean-François Clément, ancien président et actuellement syndic de Renens.**

### Points

Présidence de l'AG : Michel Monod, co-président ;  
Pour le PV de l'AG : Eric Voruz, co-président.

Ordre du jour proposé :

1. Bienvenue
2. PV de l'AG du 30 novembre 2017
3. Rapport d'activités du comité
4. Comptes 2016 et 2017 et rapport des vérificateurs des comptes
5. Discussion et approbation des rapports présentés
6. Rapport du groupe de travail « AVENIR » -présentation et discussion
7. Election du comité et des vérificatrices ou vérificateurs des comptes 2018
8. Divers

#### 1. Bienvenue

Michel Monod ouvre l'AG. Salue les personnes présentes et nos invités membres du GT « AVENIR », Me Michel Chavanne et Jacques Zwahlen. Il donne également la liste des 26 membres excusé-e-s par lettres ou e-mail.

#### 2. PV de l'Assemblée générale du 30 novembre 2017

Tous les membres ont reçu le PV de l'AG 2017 avec la convocation. Au point 9 « votation des cotisations », il faut lire sous « petit budget » 40 francs et non 60 francs. L'original sera corrigé en conséquence. Sinon aucune autre remarque.

Décision : Le PV est accepté tel que présenté avec la correction susmentionnée.

#### 3. Rapport d'activités du comité

Michel Monod rappelle que depuis l'année passée, le comité se réunit chaque semaine pour régler les affaires courantes et prendre les décisions qui s'imposent. Les moyens financiers étant ce qu'ils sont, nous ne pouvons plus assurer un secrétariat professionnel et permanent.

Le comité composé de Michel Monod, Claudia Scheder, Jérémie Schaeli, Luc Recordon et Eric Voruz s'est adjoint en cooptation de Sylvie Lefrançois. De plus, il a pu compter sur les forces de Martine Lob (pour la comptabilité 2016), de Catherine Vontobel (pour la comptabilité 2017) et de Philippe Beck qui a refait l'ensemble du fichier en l'épurant et en corrigeant les défauts ou mauvaises adresses. Le comité a traité, entre autres, des affaires suivantes :

- La traduction et la publication de la petite brochure « Le Voyage d'Amanda » traduit de l'espagnol par Jérémie Schaeli ;
- La négociation avec la Fondation pour le progrès de l'Homme (FPH) et qui a abouti à la conclusion d'un contrat prévoyant un soutien annuel de 10'000 euros pendant 3 ans ;
- La diffusion de la non-violence suite aux « Etats Généraux de la Non-Violence » (EGNV) qui se sont déroulés au printemps 2017 ;
- Le soutien au lobby de *Swiss restorative justice Forum* auprès du conseil fédéral (par écrit) et au parlement dont une rencontre a été organisée au Palais Fédéral afin de convaincre les parlementaires d'ancrer la *Justice restaurative* dans nos lois et dans la pratique de notre pays. Cette Justice se pratique dans les pays anglo-saxon qui permet aux personnes victimes de violences de recourir contre des jugements injustes envers eux, ce qui devrait être reconnu par la loi (code de procédure pénal) ;
- Discussion et décisions du refus du projet de modification de la Loi sur le service civil, projet dont le Conseil fédéral, sous pression de l'UDC, voulait enlever de sa substance des éléments importants de cette loi (liberté de conscience ; choix d'intégrer le Service civil même après une ER ; réintroduire l'objection de conscience ; prolonger encore davantage la période du service civil par rapport à l'armée entre autres). La loi actuelle est satisfaisante, il n'est pas question de la modifier. Nous avons écrit au Conseil fédéral dans ce sens ;
- 1<sup>ère</sup> discussion tendant à la mise en place d'un certificat d'étude en non-violence ;
- L'approche de deux gouvernements cantonaux en vue de la mise en place de véritables politiques cantonales de la non-violence ;
- Conduite des séances du GT « Avenir » chargé de définir nos objectifs, de définir une structure propre à assurer les moyens financiers et trouver des forces vives de travail qui sont adaptée aux objectifs ;
- Recherches de forces supplémentaires ;
- Divers entretiens avec autorités, écoles, etc.

#### Autres activités :

Michel Mégard : Michel effectue la lourde tâche de tenue de la bibliothèque qui est la plus importante sur le thème de la Non-Violence ; collection de pays sur la non-violence ; archives de notre organisation ; mise en valeur du catalogue pour consultations ; livres sur la « désobéissance civile » ; gestion des livres en prêts entre autres. Les 2/3 des livres sont archivés à la Bibliothèque de la Chaux-de-Fonds, le reste au siège du CENAC ;

Claudia Scheder : s'occupe de la formation, de l'exposition « bras croisés » qui est loué (13 semaines en 2017 et 15 semaines en 2018 pour un montant global de 2650 francs. Elles ont été louées par des aumôneries. En ce qui concerne les formations à la carte, elles ont été demandées principalement par : Amnesty international, la Fondation Droits des hommes, les villes de Renens et Nyon par leurs services de Cohésion sociale, des associations de parents d'élèves, des associations de l'accueil des familles de jour, l'EPER et même 2 entreprises privées (12 demandes pour l'année rapportant env. 13'000 francs) ;

Information : nous sommes assez faible sur cette question, ceci auprès des médias et surtout après la disparition de notre journal « Terres Civiles » qui devrait être relancé sous la forme d'une « newsletter » ;

Etats généraux de la non-violence (EGNV) : il y a une année, nous avons organisé les EGNV qui a eu du succès. En effet, il y avait plusieurs services de l'Etat (Sécurité, Jeunesse, services sociaux, Ecoles professionnelles, EVAM, SPOP, etc.) qui ont répondu à notre appel. Cela est intéressant car depuis, cela nous a permis de continuer d'avoir des contacts avec ces services.

#### 4. Comptes 2016 & 2017 et rapport ces vérificateurs des comptes

Lors de la précédente AG 2017, les comptes 2016 ont été reportés car des entrées comptables comportaient des erreurs. Il n'était pas possible aux vérificateurs des comptes de procéder à la vérification. L'examen des Comptes est donc repoussé à la prochaine AG, à savoir celle de ce jour.

Comptes 2016 : Martine Lob présente les comptes modifiés 2016 en tenant compte des erreurs soulevés l'année précédente. Ces comptes bouclent avec un déficit de 12'094,47 francs dues aux charges trop lourdes (85'634,93+216,39) et des entrées trop faibles (73'756,85)

Comptes 2017 : Catherine Vontobel présente les comptes 2017 qui bouclent avec un déficit de 16'926,28 francs, soit 66'813,30 francs aux produits et 83'739,58 francs aux charges.

En présentant ces comptes, Martine et Catherine font les remarques suivantes :

- Coûts salariaux avec charges sociales sans garanties d'entrées financières suffisantes ;
- Comptabilité trop compliquée en regard de notre Association qui n'est pas une PPE, donc rubriques trop nombreuses à s'y perdre ;
- Le système Crésus tel que présenté doit être simplifié au maximum et repartir « à zéro » dès les comptes 2019.

Rapport des vérificateurs des comptes 2016 et 2017 : la commission de vérification des comptes est composée de François de Vargas et Philippe Beck. Ils ont rencontré Martine et Catherine le 27 novembre 2018 au secrétariat du CENAC à Lausanne, ont contrôlé les soldes bancaires et par sondage des pièces comptables se rapportant aux produits et charges. Ils ont également contrôlé les comptes de Pertes et Profits et remarquent que toutes les écritures ont été correctement faites ainsi que toutes les différentes pièces comptabilisées.

Au vu de ces éléments, la commission de vérification des comptes 2016 et 2017 propose à l'AG du CENAC de donner décharge au comité, ainsi qu'à Martine Lob et Catherine Vontobel, trésorières ad-hoc.

#### 5. Discussion et approbation des rapports

Luc Vodoz fait la remarque que les documents manquent ce qui n'est pas agréable. Le comité le reconnaît mais par manque de temps, il n'a pas été possible de faire un 2<sup>ème</sup> envoi. Cependant le comité accepte cette remarque et ce sera corrigé dès cette année. La discussion n'est plus utilisée, elle est close.

Décision : les rapports du comité, sur les comptes et celui des vérificateurs des comptes sont

*approuvés et l'AG donne décharge aux membres du comité et aux trésoriers ad-hoc avec remerciements chaleureux à Martine Lob et Catherine Vontobel qui ont refait les comptes de A à Z en mettant les rubriques et les montants correspondants à leurs places.*

*Les remarques soulevées ci-dessus seront prises en considération.*

Cotisations 2019 :

*Cotisation individuelle : 70 francs ; Petit budget : 40 francs*

*Cotisation famille : 95 francs ; Petit budget : 55 francs.*

6. Rapport du Groupe de Travail « AVENIR »

Lors de la dernière assemblée générale, il a été constitué un GT chargé de réfléchir sur l'avenir de notre association ou...sa dissolution. Ainsi, ce GT était composé de Luc Recordon (président), Michel Monod, Claudia Scheder, Eric Pasquier, Luc Vodoz, François de Vargas (qui s'est retiré ensuite), Michel Chavanne, Jacques Zwahlen, Eric Voruz et ensuite complété avec Sylvie Lefrançois.

Chaque participant-e a reçu le document qui était joint à l'ordre du jour. Ce document a été accepté par le comité. Il est présenté par Luc Recordon. Les grandes lignes sont :

- Les Missions avec les priorités, le champ d'action spécifique en faisant principalement appel aux méthodes socioéducatives de résolution des conflits en tant qu'organisation militante ou en tant que prestataire de service en NV avec des partenariats et aux méthodes socioéducatives de résolution des conflits ;
- Essai et définition brève du CENAC aujourd'hui,
- Le GT tente de définir comme suit les objectifs : *aider à la résolution des conflits sans violence, si possible très en amont, voire aider à prévenir les conflits par la médiation, aider celles et ceux qui sont confrontés à la violence étatique ou paraétatique en s'y opposant en recourant à une panoplie de moyens non-violents ;*
- Les moyens à mettre en œuvre sont les moyens personnels, les militants par groupes de travail ponctuels dans le champ d'action spécifique, prestataires externes pour la formation et médiation ;
- Moyens matériels : *locaux et équipement adéquats, informatique adéquate, sites internet et réseaux sociaux, acquisition de livres, etc.*
- Ressources financières : *cotisations et dons des membres et sympathisants qui couvrent le loyer et les charges associées, produit des prestations, prêts comme solution de secours, Subventions, Mécénat.*
- En conclusion, le GT rappelle que le CENAC peut assurer avec le système bénévole actuel le maintien du centre de documentation et du volume de formations et médiations. Une plus grande ambition vivement souhaitée nécessite davantage de moyens, tant en personnel que matériels et financiers. Dans ce cas, le rétablissement de la fonction de secrétaire général sera indispensable.

Suite à l'exposé de Luc Recordon, la discussion se poursuit :

- « Le CENAC doit pouvoir se mettre à disposition envers des Institutions qui trouvent des conflits en organisant les EGNV » (François Beffa) ;
- « Je suis admiratif du travail qui a été fait par le GT, cela démontre que les propositions présentées sont le signe d'un nouveau souffle que veut se donner le CENAC, alors que l'an

dernier on se demandait si l'avenir ne voulait pas dire Dissolution »  
(Jérémie Schaeli) ;

- « Aller de l'avant en utilisant aussi les « réseaux sociaux » et voir si on peut se positionner face aux violences qui s'étendent au-delà des jeunes, comme par exemple les manifestations des « gilets jaunes » en France qui débordent par des violences ne provenant pas seulement des manifestations, mais aussi venant des autorités » (Eric Pasquier) ;
- « Suite aux violences provoquant deux assassinats à Yverdon-Les-Bains, les jeunes sont aussi sensibilisés et sont intervenus par une manifestation silencieuse contre ces violences » (Claudia Scheder) ;
- « Nous devrions préparer des articles « lettres des lecteurs » + des blogs qui pourraient créer des dynamiques par la suite ; viser un public cible « jeunes » pour les attirer sur les causes concrètes. En effet il y a un potentiel pour renouveler les membres au sein du CENAC » (Me Michel Chavanne).

En conclusion, Luc Recordon remercie les participant-e-s qui se sont exprimés dont les remarques sont très pertinentes. Il précise encore que le CENAC est une association assez locale avec une administration assez faible concernant la réception des gens dans les divers services qu'il faudrait nettement améliorer.

Décisions :

- L'AG prend acte du rapport du GT demandant au comité de poursuivre dans le sens du rapport et du schéma présentés.
- La création d'un groupe communication est décidée, sur la suggestion et sous la conduite d'Eric Pasquier, notamment afin d'augmenter notre contact avec les membres, sur les réseaux sociaux et avec le grand public. Les autres personnes potentiellement intéressées sont Luc Vodoz, Claudia Scheder, Philippe Beck, Jean Pauporté, Anne Descuves.

7. Elections du comité et de la Commission des vérificateurs des comptes

Les membres sortants du comité, à savoir :

*Michel Monod, Claudia Scheder, Sylvie Lefrançois, Jérémie Schaeli, Luc Recordon et Eric Voruz se représentent et sont réélus par acclamations ;*

Pour se renforcer, le comité propose Jean Pauporté comme nouveau membre. *Il est élu par acclamations.*

Pour la présidence, Michel Monod et Eric Voruz *sont réélus co-présidents par acclamations.*

Commission des vérificateurs des comptes :

François de Vargas et Philippe Beck sont sortants. François ne désire pas poursuivre.

Philippe Beck accepte de « rempiler » et Martine Lob accepte également d'en faire partie. *Ils sont élus par acclamations.*

L'AG prend acte également des compositions suivantes :

Administration : Philippe Beck (Fichier des membres) ; Catherine Vontobel (comptabilité) ; Michel Mégard (Centre documentation & Archives).

Formation : Rolf Keller ; Philippe Beck ; François Beffa ; Claudia Scheder ; Vincent Artison, Fernand Veuthey, Michel Monod ; Nicole Pellaud, Nadia Schaller ; Marc Dunant ; Jérémie Schaeli.

8. Divers : RAS.

Michel Monod clôt l'AG en remerciant les participant-e-s, les membres du comité et de la Commission des vérificateurs des comptes et les personnes qui travaillent dans l'ombre (Administration et Formation). Il souhaite à chacune et chacun une bonne fin d'année et ses vœux pour la nouvelle 2019.

*Pour le PV : EVO (avec des compléments et corrections par Jérémie Schaeli ; Claudia Scheder ; Michel Monod et Luc Recordon).*